

plus élémentaires s'il ne retirait pas finalement toute sa confiance à l'égard de l'Ethiopie et s'il ne se réservait pas toute liberté d'action afin d'adopter toutes mesures qui deviendraient nécessaires pour la sécurité de ses colonies et pour la sauvegarde de ses propres intérêts".

8. Le représentant de l'Ethiopie déclara avoir écouté "avec une grande surprise le réquisitoire du Gouvernement italien contre l'Ethiopie". Tout en déclarant que le Gouvernement éthiopien désirait dès maintenant "formuler la protestation la plus énergique contre les accusations portées contre lui", il appela l'attention du Conseil "sur ce point capital": "il s'agit de savoir si, dans quelques jours, une guerre d'extermination sera engagée".

*Séance du 5 septembre. Nouvelle requête éthiopienne pour l'application de l'article 15 du Pacte.*

9. A la séance du 5 septembre, le représentant de l'Ethiopie demanda au Conseil de prendre les résolutions nécessaires pour remplir "la mission que lui impose l'alinéa 3 de l'article 15".

*Constitution et Travaux du Comité des Cinq.*

10. Le 6 septembre, le Conseil décida de charger un Comité d'examiner l'ensemble des relations italo-éthiopiennes en vue de la recherche d'une solution pacifique. Ce Comité, composé des représentants de cinq Membres du Conseil: Espagne (président), Royaume-Uni, France, Pologne, Turquie, fit des suggestions aux deux parties le 18 septembre.

11. Ces suggestions tenaient compte des faits qui définissaient une situation à laquelle il fallait porter remède, ainsi que de la demande d'assistance sous les auspices de la Société des Nations présentée par le délégué de l'Ethiopie à la séance plénière de l'Assemblée du 11 septembre. L'assistance internationale à l'Ethiopie semblait devoir offrir une solution acceptable pour les deux parties: l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ethiopie seraient respectées; l'Italie aurait la possibilité de reprendre avec ce pays des rapports de bonne entente et de collaboration confiante dans la sécurité.

Dans le plan qu'il avait suggéré, le Comité s'était efforcé d'assurer une plus grande tranquillité non seulement dans toute l'Ethiopie, mais plus particulièrement dans les confins de l'Empire, ainsi que dans les régions agricoles où les Européens se trouveraient en nombre. D'autre part, les Gouvernements de la France et du Royaume-Uni avaient fait connaître qu'ils étaient prêts, par des sacrifices communs, à faciliter des ajustements territoriaux entre l'Italie et l'Ethiopie. Ils étaient également d'accord pour reconnaître à l'Italie un intérêt spécial dans le développement économique de l'Ethiopie.

12. Ces suggestions acceptées, comme base de négociations par l'Ethiopie, furent repoussées par l'Italie.